

COMMUNE DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents :

Mesdames : Virginie **BRICE**, Alice **DALEIRAC**, Patricia **PERRIER**, Emmanuelle **ROME**,

Messieurs : Olivier **COULET**, Edmond **DOROCQ**, Roland **DUMAS**, Didier **PASCAL**, Romain **PASCAL**

Absents excusés : Monsieur Michel **PEYDRO**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Patricia **PERRIER** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 12/07/2017

Approbation à l'unanimité.

2- NOMINATION AVOCAT POUR AFFAIRE LUCHINGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

- Vu la requête de Mr LUCHINGER demandant l'annulation du jugement n°1503667 du 20 juin 2017 par le tribunal administratif de NIMES (refus du permis de construire 03003015R0003)
- De ce fait, il conviendrait de nommer un avocat pour nous représenter au dit tribunal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la requête déposée par Mr. LUCHINGER,

Nomme la SCP MARGALL-D'ALBENAS avocats pour représenter la commune

Autorise Monsieur Le Maire à agir en justice et prendre toute mesure en défense des intérêts de la commune.

3 – ORGANISATION CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre à 11H30 suivi de l'apéritif offert par la mairie au foyer,

Le directeur de l'école de Baron sera contacté rapidement pour l'éventualité d'une participation des enfants de l'école à cette commémoration.

4 – JOURNÉE CITOYENNE

Journée citoyenne : dimanche 22 octobre à 9h30.

Deux chantiers : le lavoir de Font Jonquières, puits neuf de Bézut et ramassage des débris sur la commune.

La secrétaire
Patricia **PERRIER**

Le Maire
Christian **PETIT**